

HOLDING MONMIREL

Société civile
au capital social de 10.000,00 €

Siège social : 9 rue de Paris
95720 VILLIERS-LE-SEC

RCS PONTOISE 817 441 603

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril, à 18 heures,
les associés de la société « HOLDING MONMIREL », société civile au capital de
10.000,00 € divisé en 1.000 parts de 10 € chacune, se sont réunis au siège social à
VILLIERS-LE-SEC (95720) 9 rue de Paris, en Assemblée Générale Extraordinaire sur la
convocation verbale de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Eric MONMIREL, demeurant à VILLIERS-LE-SEC (95720), 9 rue de Paris
propriétaire de 260 parts,
- Madame Pascale MONMIREL-BERAT, demeurant à VILLIERS-LE-SEC (95720), 9 rue de
Paris propriétaire de 260 parts,
- Monsieur Baptiste MONMIREL, demeurant à VILLIERS-LE-SEC (95720), 9 rue de Paris,
propriétaire de 240 parts,
- Monsieur Vincent MONMIREL, demeurant à VILLIERS-LE-SEC (95720), 11 rue de Paris,
propriétaire de 240 parts,

Les 4 associés possèdent 1.000 parts sociales représentant 1.000 voix.

Monsieur Eric MONMIREL en sa qualité de gérant, préside l'Assemblée.
Madame Pascale MONMIREL-BERAT est désignée aux fonctions de secrétaire.

Le Président déclare la séance ouverte.

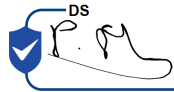
Le Président constate que les associés présents possèdent 1.000 parts sociales, soit la
totalité du capital social. Les conditions de quorum étant respectées, l'assemblée
valablement constituée peut délibérer sur l'ordre du jour et prendre ses décisions à la
majorité requise.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Démission de Monsieur Eric MONMIREL de son poste de gérant ;
- Nomination de Monsieur Baptiste MONMIREL en qualité de gérant ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

DS


DS


DS


DS


Le Président dépose ensuite sur le bureau les documents suivants qui sont mis à la disposition de l'Assemblée :

- ↳ les Statuts de la SCEA ;
- ↳ le rapport de la gérance ;
- ↳ la lettre de démission de Monsieur Eric MONMIREL de son poste de gérant.

Le Président déclare que tous les documents devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Le Président déclare se tenir à la disposition de l'Assemblée pour fournir toutes les explications et précisions.

Après un dernier échange de vues, et plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer Monsieur Baptiste MONMIREL, demeurant à VILLIERS-LE-SEC (95720), 9 rue de Paris, gérant de la société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Eric MONMIREL démissionnaire. Il exercera ses pouvoirs dans les limites définies à l'article 16 des statuts.

Monsieur Baptiste MONMIREL, intervient aux présentes, pour accepter et déclarer n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, la collectivité des associés décide de modifier l'article 16 des statuts relatif à la gérance de la façon suivante :

« ARTICLE 16 – GERANCE

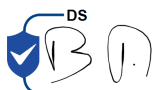
1 - Nomination

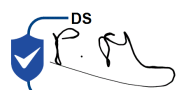
Monsieur MONMIREL Eric est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 avril 2024, Monsieur MONMIREL Baptiste a été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Eric MONMIREL, démissionnaire. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés.

 DS

 DS

 DS

 DS

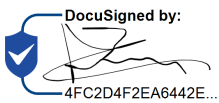
TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au président de la société, ou son mandataire, à l'effet de signer tous les actes et d'accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

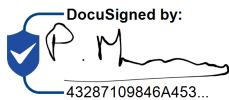
Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 18 heures 30.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'ensemble des associés.

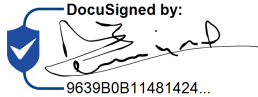
Monsieur Eric MONMIREL,

DocuSigned by:

4FC2D4F2EA6442E...

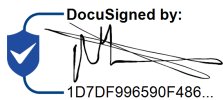
Madame Pascale MONMIREL-BERAT,

DocuSigned by:

43287109846A453...

Monsieur Baptiste MONMIREL,
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

DocuSigned by:

9639B0B11481424...

Monsieur Vincent MONMIREL

DocuSigned by:

1D7DF996590F486...